

Extrait du Registre des délibérations du Conseil de Communauté

Séance du 2 mars 2023

Publié le : 08/03/2023

Membres du Conseil de Communauté en exercice : 123

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni, sous la présidence de Madame Anne VIGNOT, Présidente de Grand Besançon Métropole.

Ordre de passage des rapports : 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30, 31, 32, 33, 34, 35, 36, 37, 38, 39, 40, 41, 42, 43, 44, 46, 45.

La séance est ouverte à 18h02 et levée à 21h58.

Étaient présents : **Audeux :** Mme Françoise GALLIOU **Avanne-Aveney :** Mme Marie-Jeanne BERNABEU **Besançon :** Mme Elise AEBISCHER, M. Hasni ALEM, Mme Frédérique BAEHR, M. Guillaume BAILLY (à partir de la question n°5), Mme Anne BENEDETTO, M. Kévin BERTAGNOLI, Mme Pascale BILLEREY, M. François BOUSSO, Mme Fabienne BRAUCHLI, Mme Claudine CAULET, Mme Aline CHASSAGNE, Mme Annaïck CHAUVET, Mme Julie CHETTOUH, M. Sébastien COUDRY, M. Laurent CROIZIER, M. Benoit CYPRIANI, Mme Karine DENIS-LAMIT, M. Cyril DEVESA, Mme Marie ETEVENARD, M. Ludovic FAGAUT, Mme Lorine GAGLILOLO, Mme Sadia GHARET, M. Olivier GRIMAITRE, M. Pierre-Charles HENRY (à partir de la question n°3), M. Damien HUGUET, M. Jean-Emmanuel LAFARGE, Mme Marie LAMBERT, M. Aurélien LAROPPE, M. Christophe LIME, Mme Agnès MARTIN, M. Saïd MECHAL, Mme Marie-Thérèse MICHEL, Mme Laurence MULOT, M. Yannick POUJET, M. Anthony POULIN, Mme Karima ROCHDI (jusqu'à la question n°19 incluse), Mme Juliette SORLIN (à partir de la question n°5 incluse), M. Nathan SOURISSEAU, M. Gilles SPICHER, M. André TERZO, Mme Claude VARET (jusqu'à la question n°14 incluse), Mme Anne VIGNOT, Mme Christine WERTHE, Mme Marie ZEHAF **Bonnay :** M. Gilles ORY **Boussières :** M. Eloi JARAMAGO **Busy :** M. Philippe SIMONIN **Byans-sur-Doubs :** M. Didier PAINEAU **Chalèze :** M. René BLAISON **Chalezeule :** M. Christian MAGNIN-FEYSOT **Champagney :** M. Olivier LEGAIN **Champvans-les-Moulins :** M. Florent BAILLY **Châtillon-le-Duc :** Mme Catherine BOTTERON **Chaucenne :** M. Alain ROSET **Cussey-sur-l'Ognon :** M. Jean-François MENESTRIER **Deluz :** M. Fabrice TAILLARD **Devecey :** M. Michel JASSEY **Ecole-Valentin :** M. Yves GUYEN **Fontain :** M. Claude GRESSET-BOURGEOIS **François :** M. Emile BOURGEOIS **Geneuille :** M. Patrick OUDOT **Gennes :** M. Jean SIMONDON **Grandfontaine :** M. Henri BERMOND **La Chevillotte :** M. Roger BOROWIK **La Vèze :** M. Jean-Pierre JANNIN **Larnod :** M. Hugues TRUDET (jusqu'à la question n°11 incluse) **Le Gratteris :** M. Cédric LINDECKER **Les Auxons :** M. Anthony NAPPEZ **Mamirolle :** M. Daniel HUOT **Mazerolles-le-Salin :** M. Daniel PARIS **Miserey-Salines :** M. Marcel FELT **Morre :** M. Jean-Michel CAYUELA **Nancray :** M. Vincent FIETIER **Osselle-Routelle :** Mme Anne OLSZAK **Palise :** M. Daniel GAUTHEROT **Pelousey :** Mme Catherine BARTHELET **Pirey :** M. Patrick AYACHE **Pouilley-Français :** M. Yves MAURICE **Pouilley-les-Vignes :** M. Jean-Marc BOUSSET **Roche-lez-Beaupré :** M. Jacques KRIEGER **Roset-Fluans :** M. Jacques ADRIANSEN **Saint-Vit :** Mme Anne BIHR **Saône :** M. Benoit VUILLEMIN (jusqu'à la question n°20 incluse) **Serre-les-Sapins :** M. Gabriel BAULIEU **Thise :** M. Pascal DERIOT **Thoraise :** M. Jean-Paul MICHAUD **Torpes :** M. Denis JACQUIN **Velesmes-Essarts :** M. Jean-Marc JOUFFROY **Venise :** M. Jean-Claude CONTINI **Vieilley :** M. Franck RACLOT **Vorges-les-Pins :** Mme Maryse VIPREY.

Étaient absents : **Amagney :** M. Thomas JAVAUX **Besançon :** M. Nicolas BODIN, Mme Nathalie BOUVET, M. Philippe CREMER, M. Abdel GHEZALI, Mme Valérie HALLER, Mme Myriam LEMERCIER, M. Jamal-Eddine LOUHKIAR, Mme Carine MICHEL, Mme Françoise PRESSE, M. Jean-Hugues ROUX, Mme Sylvie WANLIN **Beure :** M. Philippe CHANEY **Braillans :** M. Alain BLESSEMILLE **Champoux :** M. Romain VIENET **Chemaudin et Vaux :** M. Gilbert GAVIGNET **Chevroz :** M. Franck BERNARD **Dannemarie-sur-Crête :** Mme Martine LEOTARD **Marchaux-Chaudefontaine :** M. Patrick CORNE **Merey-Vieilley :** M. Philippe PERNOT **Montfaucon :** M. Pierre CONTOZ **Montferrand-le-Château :** Mme Lucie BERNARD **Noironte :** M. Claude MAIRE **Novillars :** M. Bernard LOUIS **Pugey :** M. Frank LAIDIE **Rancenay :** Mme Nadine DUSSAUCY **Saint-Vit :** M. Pascal ROUTHIER **Tallenay :** M. Ludovic BARBAROSSA **Vaire :** Mme Valérie MAILLARD **Villars Saint-Georges :** M. Damien LEGAIN.

Secrétaire de séance : M. Sébastien COUDRY.

Procurations de vote : M. Guillaume BAILLY à Mme Laurence MULOT (jusqu'à la question n°4 incluse), M. Nicolas BODIN à Mme Juliette SORLIN, Mme Nathalie BOUVET à M. Jean SIMONDON, M. Abdel GHEZALI à M. Sébastien COUDRY, Mme Valérie HALLER à M. François BOUSSO, M. Pierre-Charles HENRY à Mme Christine WERTHE (jusqu'à la question n°2 incluse), Mme Myriam LEMERCIER à Mme Marie LAMBERT, Mme Carine MICHEL à M. Kévin BERTAGNOLI, Mme Françoise PRESSE à M. Nathan SOURISSEAU, Mme Karima ROCHDI à Mme Agnès MARTIN (à partir de la question n°20), M. Jean-Hugues ROUX à M. Yannick POUJET, Mme Claude VARET à M. Ludovic FAGAUT (à partir de la question n°15), Mme Sylvie WANLIN à Mme Marie ZEHAF, M. Alain BLESSEMILLE à M. Jacques KRIEGER, M. Gilbert GAVIGNET à Mme Catherine BARTHELET, M. Franck BERNARD à M. Jean-François MENESTRIER, Mme Martine LEOTARD à M. Jean-Marc BOUSSET, M. Patrick CORNE à M. Christian MAGNIN-FEYSOT, Mme Lucie BERNARD à M. Henri BERMOND, M. Claude MAIRE à M. Olivier LEGAIN, M. Frank LAIDIE à M. Denis JACQUIN, Mme Nadine DUSSAUCY à M. Jean-Paul MICHAUD, M. Pascal ROUTHIER à Mme Anne BIHR, M. Benoit VUILLEMIN à M. Daniel HUOT (à partir de la question n°21), M. Ludovic BARBAROSSA à M. Yves GUYEN, Mme Valérie MAILLARD à M. Fabrice TAILLARD.

Délibération n°2023/006403

Rapport n°19 - Convention d'application annuelle avec l'Office de Tourisme du Grand Besançon (OTC) pour l'année 2023

Convention d'application annuelle avec l'Office de Tourisme du Grand Besançon (OTC) pour l'année 2023

Rapporteur : Mme Anne VIGNOT, Présidente

Inscription budgétaire	
BP 2023 et PPIF 2023-2027 « Promotion touristique Grand Besançon »	Montant de l'opération : 500 000 € (subvention) + 10 000 € (aides en nature)
Sous réserve de vote du BP 2023 et du PPIF 2023-2027	

Résumé :

En déclinaison de leur convention d'objectifs pluriannuelle 2023-2025, Grand Besançon Métropole (GBM) et l'Office de Tourisme et des Congrès du Grand Besançon (OTC) concluent une convention d'application annuelle qui précise les attendus détaillés de GBM, le montant de la subvention définitive attribuée et les modalités de versement et de suivi, pour l'année 2023.

I - Contexte

GBM a conclu une convention pluriannuelle avec l'OTC sur les années 2023, 2024 et 2025. Cette convention prévoit la passation en complément d'une convention d'application annuelle venant préciser les attendus détaillés, le montant de la subvention et les modalités de versement et de suivi. Celle-ci est ainsi proposée pour l'année 2023.

II - Missions confiées à l'OTC dans le cadre de la convention d'application annuelle 2023

Les attendus 2023 sont déclinés ci-après. En grisé, figurent les actions prioritaires demandées par GBM pour l'année 2022, non ou partiellement réalisés en 2022 et qu'il est demandé à l'OTC de conduire ou finaliser en 2023. L'ensemble est détaillé et assorti d'indicateurs dans la convention annexée à ce rapport.

Accueil :

Accueil sur le territoire : mise en place de kit d'information dans les sites relai d'accueil.

Observatoire :

Réaliser un document de synthèse sur la fréquentation 2022 et idem pour 2023.

Promotion :

- Faire une proposition concernant la présence à des salons sur 2023 en lien avec les cibles groupes et individuels du schéma,
- Contribution aux actions de promotion et relations presse de GBM et de la Ville, via (accueil des journalistes ou autres actions...).

Outils de communication :

Concevoir et éditer une plaquette de promotion de la destination.

Commercialisation (individuels et groupes) :

Forfaits/packs : poursuivre le travail sur les forfaits ½ journée, journée et séjours pour disposer d'une offre attractive et en phase avec le positionnement de notre destination.

Groupes : disposer de fichiers prospects qualifiés permettant de visualiser une démarche construite et suivie, en lien avec le positionnement et les cibles du schéma tourisme.

Visites guidées : proposer un programme de visites guidées sur la Ville et la périphérie, prenant en compte les aspects suivants :

- le programme devra comprendre des visites rapides : pour une première aperçu du centre ancien/histoire de la ville (pas uniquement d'une place) : tous les WE, en 3 langues (vacances scolaires et été, à la même heure),
- trois thèmes sont à développer sur 2023 : les 15 ans de l'inscription sur la liste du PM de l'Unesco, la réouverture du MRD, l'écotourisme,
- l'OTC veillera à proposer les visites phare de l'année à des jours/horaires identiques toutes les semaines pour valoriser cette offre et faciliter la communication,
- les contenus expérientiels, avec des partenaires, habitants ressources, sont à développer dans le cadre de ses thématiques phares,
- l'OTC veillera à ouvrir via appel à projet ou autres les partenariats autour de ses visites théâtralisés si elles sont reconduites,
- l'OTC valorisera les structures proposant des visites durant l'année (page à consacrer à ces offres dans la brochure),
- l'OTC valorisera les structures proposant des visites durant l'année : sites touristiques, marais de Saône, LPO, guides indépendants... (page à consacrer à ces offres dans la brochure).

Animation des acteurs :

Sites relais d'accueil : organiser 2 fois /an une rencontre avec les principaux sites relais (préparation et bilan de la saison)

Sites majeurs : rencontrer régulièrement les directeurs/trices des sites majeurs, au minimum 2 fois / an : citadelle, Nancray, musées du centre,... pour faire le point, être informé des projets des sites, présenter l'action de l'OTC, échanger et travailler sur les collaborations.

Contributeurs observatoire : organiser rapidement une réunion des contributeurs à l'observatoire et prévoir une ou deux autres rencontres dans l'année.

Ces éléments pourront le cas échéant être complétés au cours de l'année par d'autres demandes spécifiques qui s'inscriraient naturellement dans le cadre des missions de l'OTC.

III - Moyens financiers accordés par GBM

GBM accorde une subvention d'un montant de 500 000 € à l'OTC en 2023, sous réserve du vote du budget 2023.

La convention d'application annuelle en annexe précise les modalités de versement.

Le suivi se fera conformément aux dispositions de la convention pluriannuelle.

Par ailleurs, GBM s'engage à accorder un appui en nature à l'OTC dans la limite de 10 000 € (impressions et goodies).

Messieurs François BOUSSO (2), Benoit VUILLEMIN (1), et Nathan SOURISSEAU (2), conseillers intéressés, ne prennent part ni au débat, ni au vote.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur la convention d'application annuelle 2023 entre GBM et l'association Office de Tourisme et des Congrès du Grand Besançon, en déclinaison de la convention d'objectifs et de moyens pluriannuelle 2023-2025,
- autorise Mme la Présidente, ou son représentant, à signer la convention ci-annexée.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 108

Contre : 0

Abstention*: 0

Conseillers intéressés : 5

*Le sens du vote des élus ne prenant pas part au vote est considéré comme une abstention.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Besançon dans les deux mois suivant sa publicité.

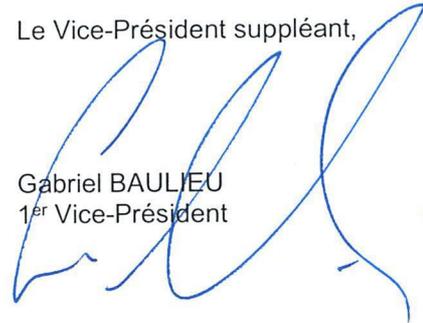
Le secrétaire de séance,



Sébastien COUDRY
Conseiller Communautaire Délégué

Pour extrait conforme,

Le Vice-Président suppléant,



Gabriel BAULIEU
1^{er} Vice-Président

Convention d'application annuelle 2023
avec l'Office de Tourisme et des Congrès (OTC) du Grand Besançon
en déclinaison de la convention d'objectifs pluriannuelle 2023-2024-2025

Entre

La Communauté Urbaine Grand Besançon Métropole (ci-après désignée par GBM) représentée par Madame Anne VIGNOT, Présidente, agissant en vertu de la délibération du Conseil de Communauté du 2 mars 2023, d'une part,

Et

L'association Office de Tourisme et des Congrès du Grand Besançon (ci-après désignée par l'OTC) dont le siège est situé 52 Grande Rue, 25000 BESANCON représentée par sa Présidente Madame Marie-Anne SPONY, d'autre part,

Préambule

A compter de 2023, les relations entre l'OTC et GBM sont organisées par le biais d'une convention d'objectifs pluriannuelle sur 3 ans, soit sur les années 2023, 2024 et 2025.

Cette convention d'objectifs pluriannuelle prévoit la passation d'une convention d'application annuelle venant préciser les attendus détaillés, le montant de la subvention, ses modalités de versement et de suivi sur l'année concernée.

Article 1. Objet

La présente convention d'application annuelle 2023 entre GBM et l'OTC a pour objet de décliner les attendus spécifiques de GBM vis-à-vis de l'OTC en 2023, d'arrêter le montant de l'aide accordée et ses modalités de versement et de suivi.

Article 2. Durée

La présente convention est conclue pour l'année 2023. Elle ne pourra pas être renouvelée par tacite reconduction.

Article 3. Attendus 2023 de GBM

Les attendus de GBM s'intègrent dans le cadre du Schéma de développement touristique du Grand Besançon et dans les missions confiées à l'OTC dans la convention d'objectifs pluriannuelle.

Les attendus 2023 sont déclinés dans le tableau ci-après, assortis d'indicateurs.

En grisé figurent les actions prioritaires demandées par GBM en 2022 non ou partiellement réalisées en 2022, qu'il est donc demandé de conduire ou finaliser en 2023.

MISSIONS PRIORITAIRES 2023	INDICATEURS DE REALISATION
Accueil et diffusion de l'information	
Accueil généraliste : Mise en place de kit d'information dans les sites relai d'accueil	Enquête de satisfactions des usagers (outil CRT)
Diffuser l'information touristique sur le territoire et sur les sites extérieurs stratégiques de façon suivie et évaluée.	Mettre en place un dispositif de suivi et de contrôle
Présence de l'OTC sur les événements d'accueil, notamment : - Accueil des étudiants, militaires, nouveaux habitants - Principaux événements : Trail des forts, GHN	Présence + bilan des accueils réalisés (nombre de visiteurs type de renseignements)
Observatoire	
Communication des données régulièrement à GBM et aux contributeurs Réaliser un document de synthèse sur la fréquentation 2022 et idem pour 2023	Communication des données et du document de synthèse
Promotion de la destination	
Programmation de salons grand public ou thématiques, cibles individuels ou groupes sur 2023 en lien avec les cibles du schéma dans le cadre des partenariats CRT et autres et en propre	CRendu
Actions de promotion conduites par l'OTC dans le cadre des partenariats : collectifs CRT et autres partenariats et en propre (participation à des salons, événements...)	CRendu
Contribution aux actions de promotion et relations presse de GBM et de la Ville, via (accueil des journalistes ou autres actions...)	Contribution aux actions GBM
Outils de communication	
Concevoir et éditer une plaquette de promotion de la destination	Edition et diffusion de la plaquette en vue saison 2023
Commercialisation	
<u>Groupes :</u> Disposer d'un fichier prospects qualifié permettant de visualiser une démarche construite et suivie Réaliser un éductour Participation à des salons/opérations ciblant les groupes sur 2023 dans le cadre des partenariats CRT et autres et en propre	CRendus des opérations Concrétisation de l'éductour Progression du nombre de ventes par rapport à 2022
<u>Individuels :</u> Poursuivre le travail sur les forfaits ½ journée, journée et séjours pour disposer d'une offre attractive et en phase avec le positionnement de notre destination.	Progression du nombre de ventes par rapport à 2022 (8 vendus en 2022)
<u>Visites guidées :</u> proposer un programme de visites guidées (sur la Ville : voir convention Ville) et la périphérie, prenant en compte les aspects suivants : - la valorisation d'une offre écotourisme - les contenus expérientielles, avec des partenaires, personnes ressources - la valorisation des offres de visites proposées par les autres structures/sites touristiques (Marais de Saône, LPO, guides indépendants... (page à consacrer à ces offres dans la brochure).	Programmation et contenus attendus
Coordination des acteurs locaux	
<u>Sites relais d'accueil :</u> organiser 2 fois /an une rencontre avec les principaux sites relais (préparation et bilan de la saison)	Tenus des rencontres
<u>Sites majeurs :</u> rencontrer régulièrement les directeurs/trices des sites majeurs, au minimum 2 fois / an : citadelle, Nancray, musées du centre,...pour faire le point, être informé des projets des sites, présenter l'action de l'OTC, échanger et travailler sur les collaborations.	Tenus des rdv et suites données

<u>Observatoire</u> : organiser rapidement une réunion des contributeurs à l'observatoire début 2022 et prévoir une ou deux autres rencontres dans l'année.	Tenus des rencontres
---	----------------------

Ces attendus pourront le cas échéant et après discussion avec l'OTC, être complétés au cours de l'année par d'autres demandes qui s'inscriraient naturellement dans le cadre des missions de l'OTC.

Article 4. Moyens financiers accordés par GBM

GBM accorde une subvention d'un montant de 500 000 € à l'OTC en 2023, sous réserve du vote du budget de GBM.

Cette subvention sera versée en 2 fois :

- 50% suite au vote du budget 2023 par GBM,
- 50% fin juin 2023.

Article 5. Autres formes d'aides par GBM

- Communication : GBM apporte un appui en nature à l'OTC dans la limite en 2023 de 5 000 € en impression et 5000 € en matériel de communication (goodies). Pour rappel, es demandes d'impression et de goodies portant sur la fin de l'année devront être communiquées à GBM avant fin août.

Les autres dispositions sont référencées dans la convention d'objectifs pluriannuelle.

Fait à Besançon, le

En 2 exemplaires.

Pour La Communauté Urbaine
Grand Besançon Métropole,

La Présidente,

Anne VIGNOT
Maire de Besançon

Pour l'association « Office de
Tourisme et des Congrès du
Grand Besançon »,

La Présidente,

Marie-Anne SPONY